

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 29 juillet 2020

Conseillers en exercice : 15

Conseillers présents : 14

Date de Convocation : 22 juillet 2020

Absents excusés : D. Vié pouvoir donné à P. Drogrey

Secrétaire de séance : C. Brocard

Ordre du jour :

Rappel de Mr Frédéric MARENDAZ : port du masque obligatoire dans un local clos recevant du public.

Le maire donne lecture du compte-rendu de la séance du 1er juillet 2020 qui est approuvé à l'unanimité

1. Délibération travaux chauffage GAZ logements communaux.

Le devis pour la fourniture et la pose de radiateurs dans 2 appartements pour la somme de 2500 E par l'entreprise Charton est accepté. Les travaux seront réalisés courant août.

2. Délibération travaux rues des Nouvelles, du ruisseau, et Regains

Des travaux d'enrobés seront réalisés rue du ruisseau et rue des Regains, 2 devis (SJE et TP BONNEFOY) ont été reçus et étudiés par la commission travaux. Le devis de l'entreprise BONNEFOY est accepté pour la somme de 38822.30€ HT, la couche d'enrobé prévue étant plus épaisse que celle de SJE.

La rue des Nouvelles fera l'objet d'une étude particulière car mitoyenne avec Arbois.

3. Limites délégations consenties au maire par le conseil municipal

- tarifs droits de place	2500 E maxi	
- réalisation d'emprunts	10000 E maxi	
- action en justice	10000 E maxi	
- règlement dommages causés par les véhicules municipaux		10 000 E maxi
- réalisation d'une ligne de trésorerie		20 000 E maxi
- droit de préemption (sur surfaces boisées)		10 000 E maxi
- exercice du droit de priorité du code de l'urbanisme		10 000 E maxi

Adopté à l'unanimité.

4. Délibération convention commune Mesnay/Barthot-Malat

Pour la parcelle section ZA 118 de 1a48, il est consenti un prêt à usage (commodat) d'une durée de 15 ans à compter du 01/08/2020, pour assurer l'entretien.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité.

Questions diverses

- Travaux rue Basse : les essais de pression ont été faits en partie. Il reste à mettre à niveau les regards d'eau usée et potable. La date de pose des enrobés est prévu pour septembre.
- Un courrier a été envoyé au propriétaire de la maison brûlée en décembre 2018 ainsi qu'à la compagnie d'assurance pour demander à entreprendre les travaux de démolition afin d'assurer la sécurité, la compagnie nous informe qu'elle met tout en œuvre pour effectuer ses travaux avant la pose des enrobés.
- Pour l'affouage 2020, les inscriptions seront closes le 31/08/2020

- Mme Ruffinoni Sandrine remplacera Brigitte Saillard pour l'entretien des locaux communaux à compter 01/09/2020.

- Journée citoyenne à prévoir avant fin septembre pour la protection du périmètre du captage d'eau « en Auge ».

- Les restrictions d'eau sont passées au niveau 2 : arrosage autorisé uniquement pour les jardins potagers avant 8h00 et après 20h00, lavage de voiture interdit, remplissage de piscine, etc....Attention à votre consommation d'eau.

- Un site Mairie de Mesnay a été créé sur Facebook, par Stéphane Cattiaux vous êtes invités à le visiter.

- L'accès au site touristique de la cascade des Tuffes et à l'aire de camping-car de la cartonnerie fait débat. Mr Gilles Creuzot nous rappelle qu'un projet d'études d'aménagement et de sécurité sur le site de la reculée a été discuté en 2006 via la communauté de communes arboisienne. Le conseil municipal pense qu'il serait utile de réfléchir sérieusement avec les communes des Planches et d'Arbois pour relancer ce projet d'aménagement.

- Un courrier de Mme Duboz Fabienne porte sur son inquiétude face aux risques sanitaires et dégâts causés par des blaireaux, de plus en plus nombreux sur la commune. La DDT sera contactée prochainement afin d'obtenir des informations sur les moyens à mettre en œuvre.

- Une mise à jour des plans cadastraux aura lieu du 1^{er} août au 1^{er} octobre, nous vous informons qu'un géomètre du cadastre pourra pénétrer à l'intérieur de vos propriétés. Merci de votre coopération.

- Mme Aubry demande qui a la charge de nettoyer la cour des logements communaux. Un avenant sera établi afin que la charge d'entretien soit partagée entre les locataires qui en ont usage.

- Les passages piétons rue Bardenet et grande rue sont à refaire. Nous mettons tout en œuvre pour réaliser ces travaux le plus rapidement possible.

- Mr Marendaz pose la question sur la délégation concernant l'animation du 1^{er} adjoint afin d'éviter une éventuelle prise illégale d'intérêts : jusqu'à quel point peut-on faire partie d'une association avec une délégation municipale ? Le Maire se renseigne auprès de la préfecture.

Fin de séance